

A qui adresser le constat

Veuillez transmettre SANS DELAI le constat accompagné, de l'attestation Mission dûment visée par votre responsable hiérarchique ainsi que du devis de remise en état par courrier ou par mail à Marsh SAS à l'attention de :

M. Damien VILLIER - MARSH SAS
Tour Ariane – La Défense 9
5, Place des Pyramides
92088 Paris La Défense Cedex
Tél : 01.55.46.36.22 – Fax 01 41 27 61 43
damien.villier@marsh.com

A réception de votre déclaration, dans laquelle vous aurez indiqué les coordonnées du réparateur. MARSH SAS vous adressera un accusé de réception de déclaration de sinistre précisant :

- votre responsabilité
- un numéro de dossier qui devient la référence à rappeler pour toute correspondance ultérieure.
- en cas d'expertise, les **coordonnées de l'expert** afin de vous permettre de prendre rendez-vous directement avec lui. Dans ce cas, n'engagez aucune réparation.

**LE RESPECT DE CES INSTRUCTIONS
CONDITIONNE UNE SOLUTION RAPIDE ET
SATISFAISANTE DE VOTRE DOSSIER**

AIRBUS

GUIDE DU CONDUCTEUR 2020 Mission Automobile



Informations utiles

Pour toute question suite à sinistre :

Tél 01.55.46.36.22
MARSH SAS
M. Damien VILLIER
damien.villier@marsh.com

Références à porter sur le constat amiable :

Courtier d'assurancesMARSH SAS
Assureur ALLIANZ
Numéro de police58663760
Assuré.....AIRBUS

Rappel des garanties

- Responsabilité Civile
- Défense et Recours
- Dommages tous accidents avec franchise
- Incendie sans franchise
- Vol ou tentative sans franchise
- Bris de Glaces
- Garantie du conducteur
- Catastrophes Naturelles avec franchise
- Effets, objets, accessoires (à l'exclusion des véhicules 2 roues)

Que faire en cas d'accident

En cas de sinistre avec un tiers :

Quelle que soit sa gravité,

- vous devez remplir le recto du constat amiable avec le tiers même si votre véhicule n'a subi aucun dommage,
- vous devez faire parvenir à MARSH SAS, au plus tard dans les 5 jours ouvrés, le constat amiable valant déclaration d'accident.

LES 5 REGLES D'OR :

- 1) **ATTENTION aux croix** portées sur le constat d'accident : elles définissent les RESPONSABILITES de chacun (INDIQUER LE NOMBRE de cases cochées),
- 2) **REMP LISSEZ** avec soin la rubrique "OBSERVATIONS",
- 3) **FAITES un croquis** aussi précis que possible (il complète les cases cochées mais ne substitue pas à elles),
- 4) **SIGNEZ et surtout FAITES SIGNER** le document par votre adversaire,
- 5) **VEILLEZ** à ce que l'exemplaire de ce constat, à retourner à MARSH S.A.S. soit **LISIBLE**, et comporte vos coordonnées précises, notamment votre adresse complète. N'oubliez pas de remplir le verso.

En cas de sinistre grave, n'hésitez pas à nous contacter immédiatement par téléphone ou, de préférence, par email.

Dommages corporels

Lorsqu'il y a des dommages corporels, même sans gravité, et quel que soit l'état des victimes, un rapport de police ou un procès-verbal doit être établi, par la police ou la gendarmerie.

Un triplicata vous est délivré et vous devez le joindre au constat amiable que vous adressez à MARSH SAS. S'il ne vous a pas été remis, il conviendra d'indiquer les coordonnées des autorités l'ayant établi.

Dommages au véhicule avec ou sans tiers

• Sinistre sans tiers

Il est préférable d'adresser à Marsh SAS un constat mentionnant les points de choc.

• Vol ou tentative de vol du véhicule :

Vous devez IMMEDIATEMENT aviser la police ou la gendarmerie et faire parvenir à Marsh SAS, dans les 2 JOURS OUVRES, l'original du RECEPISSE DU DEPOT DE PLAINTE.

• Incendie du véhicule :

Vous pouvez utiliser le constat amiable pour porter cet événement à la connaissance de Marsh SAS ou bien établir une simple déclaration précisant l'origine du sinistre si elle est connue.

• Bris de Glaces :

Il vous est conseillé de vous rendre dans les réseaux spécialisés (CARGLASS...), pour effectuer la réparation, sans déclaration préalable auprès de Marsh SAS.

N'oubliez pas de communiquer à Marsh SAS l'adresse du réparateur afin de permettre de désigner un expert.

Choisir en priorité parmi ceux du réseau de garages agréés Marsh à l'aide du lien ci-dessous ou en nous appelant.

<http://trouverunreparateur.marsh.com>

Demander systématiquement 1 devis de réparations en cas de dommages de faible importance afin de décider ou non de mandater un expert.

En cas de besoin d'Assistance

Contactez immédiatement l'Assisteur, EUROP ASSISTANCE au numéro suivant :

01.41.85.91.01

Il est rappelé que la garantie Assistance n'est acquise que lors de déplacements professionnels et n'est en aucun cas possible lors de trajets privés même avec un véhicule de fonction.